

Chères, et chers AFistes

Nous attendions notre rentrée pour préparer cette année ensemble.

Au vue des dernières mesures gouvernementales et comme la question nous a été soumise, nous avons pris le temps de travailler sur le sujet et de récolter les informations nécessaires.

Pour la rentrée du 9 septembre 2021, nous devons mettre en place le contrôle du passe sanitaire.

Après échanges avec les membres du bureau, la vérification auprès de la mairie, de la préfecture, c'est une obligation à mettre en place.

De par le texte de loi :

Le passe sanitaire est exigible :

- *Pour le public (personnes de plus de 18 ans) dans tous ces lieux et établissements dès le 9 août 2021. Il ne sera obligatoire pour les adolescents de 12 à 17 ans qu'à partir du 30 septembre 2021 ;*
- *Pour les personnels qui y travaillent à partir du 30 août 2021 (à partir du 7 août 2021 pour les personnels des secteurs sanitaire et médico-social).*

Le contrôle du passe sanitaire :

Les associations qui organisent des évènements, des activités ou gèrent des établissements concernés par le passe sanitaire devront le contrôler.

Afin de les guider, le gouvernement met à disposition des kits de déploiement du passe sanitaire.

source : [www.associations.gouv.fr / passe sanitaire et associations](http://www.associations.gouv.fr/passe_sanitaire_et_associations)

De part, le fait qu'il s'agit bien de réunion, dans un espace clos, et qu'elle est récurrente.

De ce fait, chaque membre du club devra présenter un passe vaccinale.

Un passe vaccinale c'est :

Le « passe sanitaire » consiste en la présentation, numérique ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

1. La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale

2. La preuve d'un test négatif de moins de 72h

3. Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

Je vous demanderait de présenter votre passe sanitaire dès la première réunion.

D'ici là, je vais organiser la mise en place.

Je vous expliquerai tout cela jeudi 9 septembre.

Je peux comprendre qu'il y ait des personnes non-vaccinées par choix et/ou pour des raisons de santé.

Je ne souhaite pas faire débat sur le vaccin, les anti-vaccins, les passe sanitaire ou anti-passe sanitaire. Le sujet n'est pas là.

Il est important de ne pas confondre passe sanitaire et obligation vaccinale, mais sur la responsabilité que j'ai en tant que président, et aussi la responsabilité de chacun afin de sécuriser chacun.

Il faudra veiller au respect des gestes barrières.

Le port du masque reste obligatoire, le lavage des mains (gel hydro ou savon avant de s'installer dans la salle).

Et bien sûr en cas de symptômes de ne pas vous rendre aux réunions.

Je reste à votre écoute et vous pouvez revenir vers moi si vous le souhaitez.

C'est avec plaisir que je souhaite reprendre nos rendez-vous hebdomadaires et partager ensemble notre passion pour la photographie.

Votre Président,

Sébastien Barthel